COMMUNE DE CHARRIN

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 18 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CHARRIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLOT Serge.

<u>PRESENTS</u>: MM Serge CAILLOT, Patrick BERNARD, Hervé GARÇON Jean-Pierre MARTIN, Florent PERROT et MMES Dominique COLY, Sandrine LABORDE, Cécile MEYER et Aurore PUYDEBOIS.

<u>Excusés ayant donné procuration</u>: Monsieur Gilles TEULADE à Madame Aurore PUYDEBOIS, Monsieur Pierre ALCALDE à Monsieur Serge CAILLOT et Madame Éléonore HUGUET à Monsieur Patrick BERNARD.

Absents: Messieurs Christophe AUGER et Daniel COLIN

Secrétaire : Madame Sandrine LABORDE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 2023 :

Monsieur Serge CAILLOT ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 17 juillet 2023 ; celuici est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION TELETHON

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il a reçu une demande de subvention de la part du Téléthon pour l'année 2024. Après discussion, les élus décident de leur allouer la somme de 50,00 €.

DEMANDE DE SUBVENTION LES MINIMES

Monsieur Serge CAILLOT donne lecture du courrier des Minimes sollicitant une subvention exceptionnelle pour la modernisation de leur outil de gestion et de suivi. Après discussion, les élus décident de leur allouer la somme de 250,00 € pour l'année 2023.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire rappelle l'erreur émise avec l'affectation de résultat de 2020 inscrit à tort lors du dernier budget primitif. Afin de remettre à jour les écritures il convient de prendre une décision modificative comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

article 6718 chapitre 67 + 95 730,30 € chapitre 023 - 95 730,30€

DEVIS INFORMATIQUE ECOLE

Monsieur Serge CAILLOT rappelle aux élus la maintenance effectuée sur les ordinateurs et tablettes de l'école par La Tour Informatique. Il leur précise que Madame Elodie DETRONCHET, Directrice, souhaiterait que 6 des ordinateurs soient équipés de la licence Pack Office ; cela coûterait 600,00 €. Il demande donc aux élus s'ils acceptent cette dépense. Les conseillers s'interrogent sur le nombre d'ordinateurs à équiper et sur la durée de ces licences.

Après discussion, ils souhaitent obtenir plus d'informations de la part de Madame DETRONCHET. La question sera redébattue lors du prochain Conseil Municipal.

DEVIS PANNEAUX ROUTIERS

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 17 juillet dernier il a été décidé de mettre des panneaux 30km/h sur la Rue Noire pendant 2 mois afin de voir s'il y aurait un changement. Un devis a été réceptionné pour un montant de 384,96 €. Il interroge les élus afin de savoir s'ils acceptent cette dépense pour une durée de seulement 2 mois. Après discussion, il est décidé que Monsieur Patrick BERNARD prendra contact avec l'UTIR du Morvan afin d'obtenir des panneaux de chantier. Monsieur Serge CAILLOT propose qu'un dos d'âne en cailloux bleus soit réalisé si jamais les panneaux ne font pas ralentir les véhicules. Monsieur GARÇON précise que si un dos d'âne doit être fait il faut qu'il tienne dans le temps.

POINT TRAVAUX

Monsieur Hervé GARÇON prend la parole pour expliquer différents points :

Les travaux réalisés à ce jour sur le logement rue du Quart sont la première couche de peinture dans l'escalier, les peintures du portail et des portes du garage. Il reste donc la 2ème couche de l'escalier et à réinstaller un nouveau meuble de cuisine. Après cela, il pourra être reloué.

\$\footnote{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\tinx}\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\tinx}\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\ti}\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\text{\te

Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et précise que l'installation d'un poêle à granulés au-dessus de la mairie ne sera pas économique, puisque le problème majeur reste la mauvaise isolation.

Madame Cécile MEYER prend la parole et précise qu'il faudra faire attention aux délais entre l'accord de la subvention, le planning de l'entreprise et donc la date de location du logement.

Pendant ce point travaux Monsieur Florent PERROT rappelle que Madame Eulalie AUROUSSEAU, institutrice de maternelle lui a redit que lorsqu'il pleut l'eau rentre par la fenêtre de la classe.

Un devis de la société Décibel France a été reçu concernant l'étude de l'insonorisation de la salle de restauration; l'entreprise estime les travaux à 3 720,00 €. Cette dépense sera à inscrire au budget 2024.

以 Il serait judicieux de penser à remplacer les essuie mains des écoles par des sèche mains. Sur une année la dépense du papier est d'environ 1 100,00 €. Monsieur Florent PERROT précise qu'il y a des nouvelles normes depuis le COVID ; il donnera des précisions à Monsieur GARÇON sur le matériel installé à Decize.

Cette dépense sera à inscrire au budget 2024.

BULLETIN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle distribution de sacs poubelle devrait avoir lieu en décembre. Il précise que suite au manque de communication remonté par les habitants lors de la dernière distribution, il serait judicieux que la date soit notée dans le bulletin communal. Il faudrait donc qu'il soit finalisé et distribué en décembre. La commission communication qui crée le bulletin précise qu'il faut que l'année soit terminée avant de le distribuer.

Monsieur Patrick BERNARD prend la parole et précise que le plus simple est de distribuer des mots en boîtes aux lettres.

DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE ZB 21

Monsieur Serge CAILLOT informe les élus qu'il a été contacté par Monsieur Jean BREST pour l'achat de la parcelle ZB 21. Il précise que cette parcelle est exploitée par Monsieur MOQUET qui nous verse chaque année un fermage. Madame Cécile MEYER précise qu'il faudrait connaître la date de fin du bail établi avec Monsieur MOQUET. Monsieur Hervé GARÇON est d'avis de se renseigner soit à un notaire soit à la SAFER concernant cette demande.

DEMANDE D'ACHAT DE LA PARCELLE AU DESSUS DE LA PARCELLE ZM 75

Monsieur Hervé GARÇON explique que Monsieur Jean-Pierre GARÇON souhaiterait acquérir le chemin au-dessus de sa parcelle ZM 75. Il propose donc qu'en échange de cette petite parcelle il nous cède une partie de la parcelle AB 79 dans le Bourg. En effet, il explique que pour passer de la parcelle AB 84 à la parcelle AB 135 (propriété de la commune) il faut passer par la 79 qui est à Monsieur Jean-Pierre GARÇON. Il reprendra contact avec lui afin de lui soumettre cette proposition.

GARDERIE

Monsieur le Maire explique aux Conseillers qu'il y a des problèmes sur l'organisation de la garderie. En effet, Madame Dominique PERRIN vient avant 7h30 sur demande si des enfants sont inscrits. Une maman d'élève a inscrit sa fille 2 matins à 6h45 mais n'est venue qu'après 7h30. Cela pose donc problème, Madame PERRIN vient alors qu'il n'y a aucun enfant et la commune doit lui payer ces 45 min de présence. Il explique également que les familles inscrivant leurs enfants avant 7h30 les années précédentes ne viennent désormais qu'à partir de 7h30.

Après discussion, les élus décident qu'un courrier soit envoyé à cette famille en lui précisant qu'elle devra payer le tarif prévu à l'horaire de 6h45 et qu'aux vues des problèmes d'organisation d'inscription à la garderie, les élus vont réfléchir sur l'arrêt du service avant 7h30. Ils souhaitent que ce courrier soit communiqué et lu lors du prochain Conseil d'école.

La décision de l'arrêt de la garderie avant 7h30 sera redébattue lors d'un prochain Conseil Municipal.

Madame Aurore PUYDEBOIS prend la parole et fait remonter la demande d'une autre maman d'élève qui est de reculer l'heure de la garderie du soir après 18h30 et que Madame Dominique PERRIN soit joignable en cas de retard des parents. Les élus sont contre reculer l'horaire de fin de garderie et Madame PERRIN prendra le téléphone de l'école avec elle lorsqu'elle sera à l'extérieur avec les enfants afin d'être joignable.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Déplacement conteneurs au lotissement</u>: Monsieur Patrick BERNARD explique qu'un couple d'administrés du lotissement demande une solution concernant les conteneurs installés là-bas; en effet, les personnes venant déposer leurs verres se garent sur la route et ces habitants se sont déjà retrouvés à devoir attendre plusieurs minutes avant de pouvoir partir de chez eux. Il propose donc de le déplacer en face vers le terrain de jeux. Plusieurs élus sont contre ce déplacement; cependant, après discussions, ils chargent Monsieur Patrick BERNARD de prendre contact avec Monsieur Emmanuel SAVE du service des ordures ménagères de la Communauté de Communes afin de définir ensemble le nouvel emplacement.

<u>Demandes de Madame Elodie DETRONCHET</u>: Il explique que la Directrice de l'école souhaiterait obtenir un composteur pour la primaire et un récupérateur d'eau pour la maternelle. Les élus ne sont pas contre cette idée mais souhaiteraient obtenir plus de renseignements sur la taille, le lieu d'emplacement ...etc.

<u>Produits phytosanitaires</u>: Monsieur le Maire informe les élus qu'il souhaite arrêter les produits phytosanitaires en 2024, il leur proposera plusieurs solutions de rechange notamment pour le cimetière. Madame Cécile MEYER propose que les allées principales du cimetière soient engazonnées; la question avait déjà été débattue lors d'un précédent Conseil Municipal et cela s'était avéré impossible.

<u>Parcelle AA 13 à vendre</u>: Monsieur Serge CAILLOT informe les élus que la parcelle AA 13 aux Arbelats est à vendre. Il précise que la commune ne possède que très peu de terrains constructibles à vendre et propose donc aux élus s'ils seraient d'accord dans un premier temps de se renseigner sur le prix de vente de cette parcelle. Les élus acceptent à l'unanimité.

Monsieur Serge CAILLOT précise que l'ordre du jour est terminé et demande aux élus s'ils ont des questions.

Monsieur Hervé GARÇON souhaite que soit revu lors du prochain Conseil Municipal la question des colis de fin d'année aux personnes en maison de retraite.

Fin de séance : 20h00